



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER
Essonne

Bilan d'activité 2025



Centre d'accueil des impliqués, 50 Places

BULLETIN DE LIAISON N°52

Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne

Boîte Postale 238 – 91007 EVRY cedex, France

Association agréée N°W912000935 JO du 24.11.1966 et 02.10.1967 - Membre de la Fédération Nationale de Protection Civile
Agrément Organisme de formation N°1191 06979 91 - Agrément de Sécurité Civile depuis 2006 - N° SIRET : 478 704 406 00014

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Election du bureau du 31 janvier 2026

Ont été élus au poste de :

Président :	M. Anthony SCHMITT
Vice-Président :	M. Nicolas CATE
Secrétaire Général :	M. Michel CHEVAUCHER
Secrétaire adjoint :	Mme. Christèle HUBERT
Trésorière :	Mme. Christine BRIFAUD
Trésorier adjoint :	M. Nicolas CATE
Gestion Opérationnelle :	Mme Christèle HUBERT M. Valentin NABOT

Chargés de Missions :

M. Enzo BONI,
M. Thierry JULIEN,
M. Kévin BOUCQ,
Chargé de l'activité Maraude

M. Edouard LUCAIN,
M. Jeremy MOULE,
M. Fabrice MOTTE,
M. Patrick WLODARZ.



COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS 2025

22453 heures de bénévolat.

Année active.

Bientôt 60 années d'existence pour l'ADPC 91 !

Le 14 décembre 1965,
M. Georges POMPIDOU,
Premier Ministre, a souhaité créer la **Fédération Nationale de Protection Civile** afin de prolonger l'action des Pouvoirs Publics sur l'ensemble des domaines de la Protection Civile par le biais du Bénévolat.

Cette structure fait suite aux services de Défense Passive qui étaient mis en place pendant et après la dernière guerre mondiale.

Après une définition des missions de la Sécurité Civile intervenue en 1987, la loi de modernisation de la Sécurité Civile est mise en place le 13 août 2004.

Une coupure s'effectuera avec la création des associations agréées de Sécurité Civile,

La Fédération Nationale de Protection Civile est l'une des composantes. (La première)

Elle regroupe une centaine d'associations départementales composées de **32 000 Bénévoles** engagés pour Aider, Secourir et Former. **500 antennes locales** pour être au plus proche des besoins, **4 millions d'heures de bénévolat**.



L'Association Départementale

de Protection Civile de l'Essonne a été créée le 15 octobre 1966, avec le sigle ADPC91. **(59 ans)** Elle est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et est inscrite à la Préfecture d'EVRY, où elle a établi son siège en 1973, sous le n° W0912000935. Siret 478 704 406 00014.

Une délégation opérationnelle de l'agrément de Sécurité Civile est donnée par la Fédération Nationale de Protection Civile depuis 2006, date de mise en place de cet agrément.

Cet agrément se décline sous 4 formes de missions :

- Mission de type A : Opérations de secours (opérations de secours à personnes et de sauvetage)

Extension A3 nous permettant la mise en œuvre de la barque de sauvetage acquise en 2017

- Mission de type B : Actions de soutien aux populations sinistrées

- Mission de type C : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées

- Mission de type D : Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS)

Parmi les changements remarquables de l'année 2025 nous pouvons signaler :

- Reprise de la Présidence de l'association par Anthony SCHMITT.
- Achat et mise en service d'une remorque CAI pour 50 personnes.
- Vente de notre Renault Master - VPSP Rocade parti en Haute Savoie.
- Achat d'un Dacia Duster Hybride - VLHR.

Notre association compte actuellement **7 173** adhérents, membres bienfaiteurs, donateurs et organisateurs dans le département de l'Essonne. Nos formateurs ont formé 95% de ces personnes au secourisme, pour la plupart au cours de cette dernière année.

L'EQUIPE ASSOCIATIVE

Professionnels !

Plutôt Bénévoles, avec des allures de professionnels !

Notre équipe associative compte **93 personnes** :

- | | |
|---|--|
| - 73 Équippers-Secouristes (PSE1) | - 14 AEP 1 Acteurs |
| - 7 Secouristes (PSE1) | - 4 AEP 2 Sauveteurs |
| - 13 Logisticiens (PSC, SST, sans diplômes) | - 20 Spécialistes en milieu sportif |
| - 8 Chefs d'équipe Premiers Secours | - 7 Équippers de Première Intervention |
| - 12 Chefs d'équipes | Incendie |
| - 6 Chefs de postes | - 3 Permis bateau |
| - 10 Permis Blanc Conduite VPSP | - 1 Sauveteur aquatique |

En fin d'année plusieurs équippers n'ayant pas eu d'activités durant plus de 6 mois sont passés en adhérents non actifs.

De nouveaux Équippers, Secouristes et Logisticiens viennent régulièrement nous rejoindre.

Un processus d'information a été mis en place afin de présenter nos activités à tout nouveau postulant.

Profitons de l'occasion pour leur souhaiter **LA BIENVENUE !**

Notre ELSA (Équipe Locale de Secours et d'Appoint) regroupe les secouristes actifs engagés spécifiquement pour les missions de l'équipe.

L'activation de l'équipe s'effectue par un simple appel téléphonique auprès de l'un des responsables. Un message est ensuite diffusé à l'ensemble des équippers via « *E-Protec* » afin de recueillir leurs disponibilités.

Environ trente minutes sont nécessaires pour convoquer l'équipe au point de rendez-vous, situé dans notre local, ce qui permet une mise en œuvre opérationnelle sous une heure. Cette équipe a été sollicitée à plusieurs reprises au cours de l'année, notamment lors de pré-alertes.

« *WhatsApp* » complète également le dispositif d'alerte.

Les modalités de ce fonctionnement sont rappelées lors de nos réunions d'équipe chaque mois.

Selon les caractéristiques de la mission, l'équipement des véhicules peut être complété par du matériel spécifique.

Le déploiement, de la remorque **PSA** « Poste de secours » ou/et de la remorque **CAI** (Centre d'Accueil des Impliqués), d'une capacité de 50 personnes, contribue à une meilleure optimisation des départs.

2 Pompes de relevage et tuyauteries

10 Raclettes

SECOURIR

Missions de type A : Opérations de secours

- La convention tripartite **SAMU – SDIS - ADPC** renouvelée en novembre 2023 nous donne la possibilité de faire les évacuations nécessaires sur ordre du médecin régulateur du SAMU si toutefois la mise en place d'une double équipe a été acceptée par l'organisateur de l'évènement.
- La convention inter associative regroupe 5 associations dans notre département (SFCB 91, UMPS 91, ADPC 91, CRF 91 & FFSS 91) renouvelée en décembre 2021, permet de n'avoir qu'un seul numéro à mémoriser pour alerter les associations. Nous avons tenu l'Astreinte Inter-Associative pendant 1 mois tous les 5 mois. Nous participons à plusieurs comités d'organisation au niveau préfectoral.



Un volet indemnisation a été mis en place dans cette nouvelle convention. Les demandes doivent passer par la Fédération pour être transmises à la DGSC-GC.

Pour l'ADPC 91, un représentant agréé dispose d'un kit défini pour cette action.

L'alerte de l'ADPC 91 se fait par un appel sur la permanence de l'association par le Coordinateur de l'Alerte inter Associative. L'équipier de permanence en informe le Responsable Opérationnel Départemental, les Gestionnaires des postes de secours et de notre Président.

- **Mission VPSP pour le SAMU 91**
Belle évolution ! Et mise en valeur des compétences de notre équipe.

En 2025 nous avons réalisé 34 missions, 198 heures de présence parcourus 3 205 Km, pris en charge 72 personnes, toutes évacuées vers un centre hospitalier et assuré 749 heures de bénévolat.

Un partenariat a été trouvé avec la coordination ambulancière des transports sanitaires urgents dédiés au SAMU la NATSU 91. (**NOUVELLE ASSOCIATION DES TRANSPORTS ET SOINS D'URGENCE 91**) Notre équipe constituée, se met à disposition par radio connecté avec la coordination ambulancière au sein du CDAU – SAMU 91 de 18h00 à 00h00 au moins une fois par semaine.

Les missions lui sont directement confiées par la régulation ambulancière sans tri de gravité.

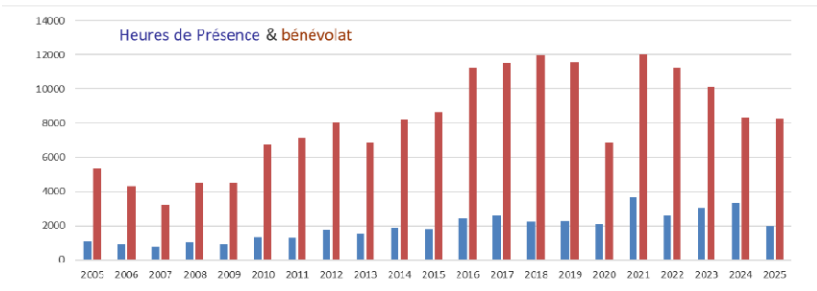
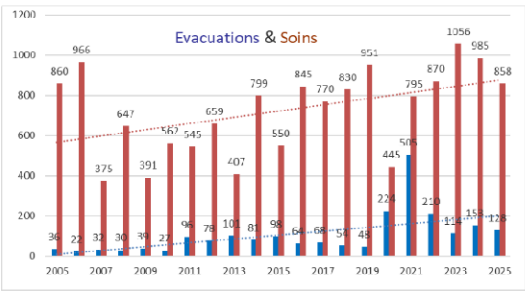
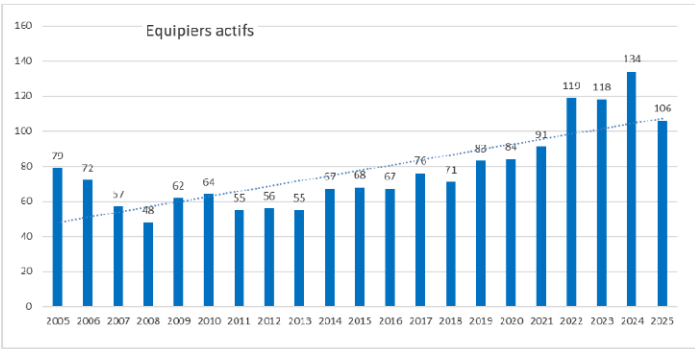
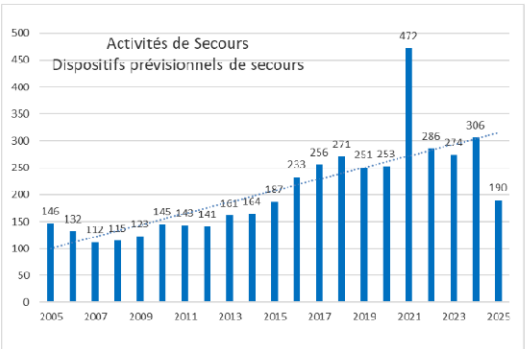
Mission de type D : Dispositifs prévisionnels de Secours (DPS).

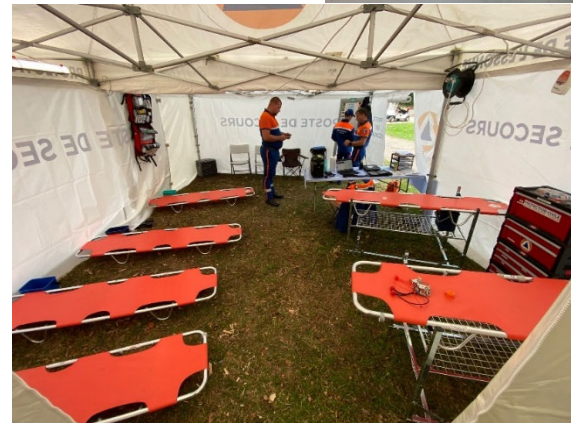
190 Dispositifs Prévisionnels de Secours assurés par **106** Équipiers, Secouristes et Logisticiens, soit **7741** heures de bénévolat. **1 802** Heures de présence sur le terrain ont été effectuées à la demande des organisateurs de manifestations sportives et culturelles dans **57** villes du département.

858 prises en charge, **128** personnes transportées vers un centre hospitalier pas les moyens définis par le SAMU 91, dont l'ADPC 91.

Nous assurons depuis plusieurs années des assistances de manifestations importantes. Cette année nous pouvons encore citer : Les Fêtes des plantes à St Jean de Beauregard, Les compétitions de Karting à Angerville, les compétitions de Karaté à Villebon sur Yvette, plusieurs fêtes étudiantes sur plusieurs campus

L'ACTIVITÉ GLOBALE - Évolution au fil des vingt dernières années :





Nos interventions hors département (19 journées) :

8 villes, 7 en Ile de France, le reste en France.

Louvenciennes (78350), Coignières (78168), Carhaix (29), Mantes – la – Jolie (78361), Poissy (78498), Morainvilliers (78431), Villeneuve – Saint - Georges (94), Toussus – le – Noble (78620)

Cette année nous avons souhaité réduire nos déplacements hors département pour nous consacrer aux actions sur notre département.

AIDER

Mission de type B : Actions de soutien aux populations sinistrées

- Convention renouvelée par la FNPC avec la SNCF en Île de France le 02/03/2021,
- Convention renouvelée avec le SID-PC Engagement sur les Plans Nombreuses Victimes, Canicule, Grand Froid,
- Plusieurs mises en alerte ont été déclenchées au moment des inondations dans le nord de la France, en Seine et Marne, dans l'Essonne avec peu d'engagement.
- 1 déclenchement SNCF sur Massy a eu lieu en septembre.

Maraudes :

Ça Roule !

À la suite de l'assemblée générale 2023, le projet d'évolution porté par Kévin BOUCQ, intitulé « Participer aux actions humanitaires locales », s'est concrétisé par la mise en place de maraudes. Les subventions communales 2025, d'un montant de 5 350 euros, sont entièrement consacrées à ce projet. Plusieurs réunions de cadrage ont été organisées et 40 personnes participent aujourd'hui à cette action.

Une relance des demandes de subventions a été menée auprès des 196 communes de l'Essonne, donnant lieu à au moins cinq réunions en mairie.

Des échanges ont été engagés avec la Croix-Rouge, gestionnaire du 115 départemental, afin de développer des synergies.

Par ailleurs, les procédures nécessaires à la mise en œuvre du projet ont été formalisées. Le magasin **Carrefour de Breuillet** a accepté l'organisation de collectes bimestrielles de dons à l'entrée de son établissement. Six journées de collecte ont déjà été réalisées, et nous les en remercions chaleureusement.

De l'espace a également été aménagé dans notre local pour le stockage du matériel et des dons utiles. Enfin, une maraude est organisée chaque semaine en soirée, l'équipe utilise principalement le DUSTER pour cette action.

51 maraudes en soirée ont été réalisées, mobilisant 30 bénévoles pour un total de 974 heures, au bénéfice de 438 personnes, et représentant 5 347 km parcourus.

FORMER

7088 personnes formées !

Quelques changements structurels imposés par les organismes législateurs.

Selon l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours (NOR : IOME2411563A) de nombreuses choses ont changées.

Définition d'une filière grand public, Gestes Qui Sauvent (GQS) et Premiers Secours Citoyen (PSC) avec délivrance du « Certificat de Compétences de Sauveteur Citoyen ». Le diplôme PSC est réputé caduque au bout de 5 années sans sessions de formation continue de 3 heures minimum annuel.

Une filière opérationnelle avec les formations de Secouristes (PSE1) et d'équipiers Secouristes (PSE2)
 Pas de changement notable des programmes et du taux horaire.
 Et la création d'une filière Aquatique et redéfinition du BNSSA avec plusieurs options.

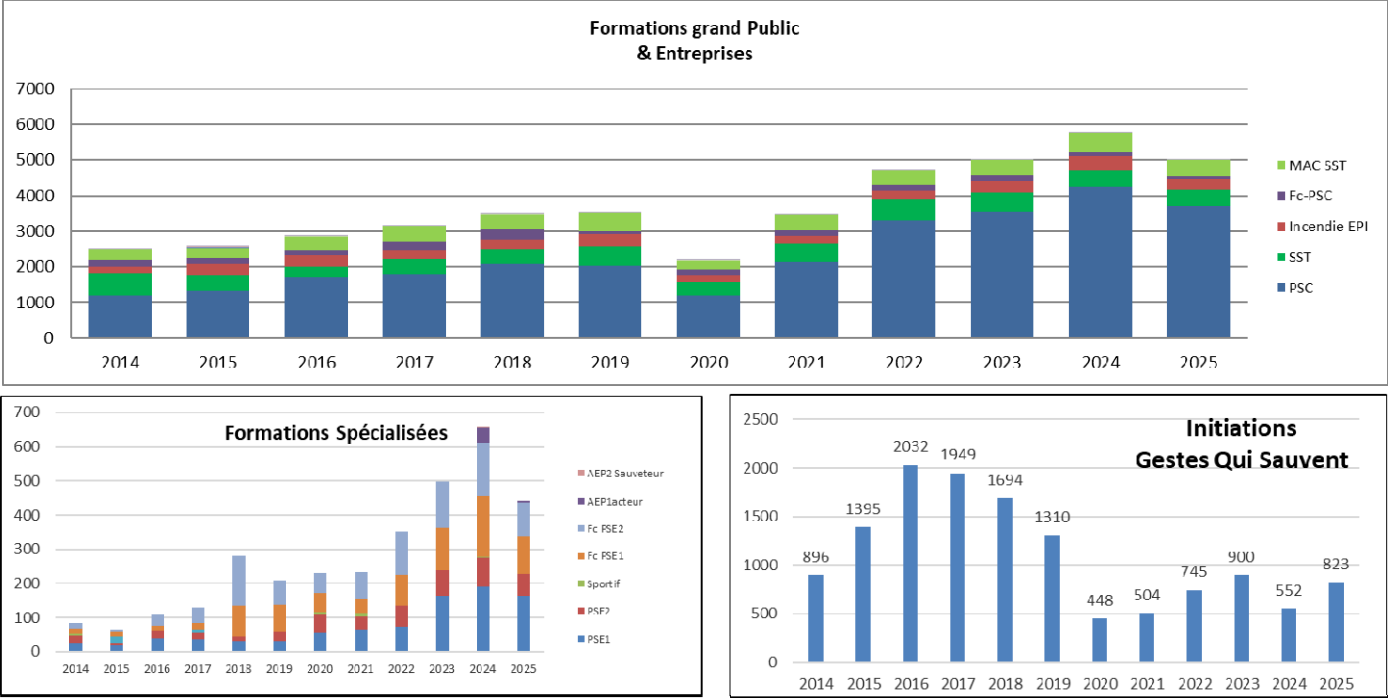
Confirmation de la directive de 2020, seules les associations et organismes agréés de Sécurité Civile ont le droit de former le public et les professionnels aux formations régies par le Ministère de l'Intérieur.

La filière pédagogique reprend ces thèmes. L'agrément départemental de formation disparaît.

Le Ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire de la **Direction Générale de la Sécurité civile et de la Gestion des Crises (DGSC GC)**, délivre les agréments et les recommandations nationales aux fédérations. Celles-ci les attribuent ensuite aux associations en fonction des compétences qu'elles déclarent. Les informations sont alors remontées au ministère, qui en assure la transmission aux préfectures concernées.

Les jurys d'examens en préfecture sont maintenus, sans présence des médecins. Ils sont composés d'un formateur CEAJ Président de Jury et de 3 représentants d'associations différentes.
 La formation continue annuelle pour toutes les compétences se fait à partir du programme fourni par la DGSC GC et est diffusé à toutes les Fédérations avant la fin de l'année.
 Chaque Fédération ou organisme agréé a l'obligation d'accepter une formation continue effectuée en dehors de son organisme.

Il y a bien équivalence avec les filières de l'INRS pour plusieurs diplômes : SST et PSC, Formateur SST et Formateur PSC sous réserve d'acceptation par l'organisme habilité par la Sécurité Civile.
 Un formateur SST non titulaire de la PIC F ne peut enseigner le PSC s'il n'est pas à jour de son Maintien et Actualisation de Compétences SST.
 Les formateurs des autres spécialités dépendent de leurs autorités d'emploi.
 Malgré de nombreux échanges, nous sommes toujours en attente de l'agrément délivré par la DGSCGC.
 La formation constitue la principale source de ressources financières de l'association et permet le renouvellement continu de l'équipe ainsi que le maintien et le développement des compétences de ses participants.





Notre équipe pédagogique est composée de **39 formateurs actifs**, tous à jour de leur formation continue 2025, dispensée conformément aux directives du ministère de l'Intérieur et de notre Fédération depuis le **15 juin 2024**.

5 Concepteurs de Formations

1 Formateur de Formateur SST

38 Formateurs PAE-F PSC

14 Formateurs PAE-F PS

37 Formateurs titulaires de la PIC F

22 Formateurs PAE-F SST

15 Formateurs PAE F EPI

10 Formateurs PAE F GQS.

1 Formateur APS-ASD

1 Formateur Damage Control

2 Formateurs PRAP-IBC

2 Formateurs Aide et écoute psychologique

Les formateurs et leurs aides ont totalisé **8 085 heures de présence**, permettant la dispensation de **54 549 heures de formation**.

Les concepteurs de formation ont participé pour le SID-PC 91 à plusieurs jurys d'examens en tant qu'examineurs ou comme Président de jury.

Législateur	Type de formation	Nb Stagiaires	Heures formés	Nb Sessions	Heures Présence formateur	Nb Formateurs	Villes	Au local Lisses
Ministère de l'Intérieur	GQS initiation	823	2057	57	143	17	14	
	PSC1-PSC	3720	26040	410	3690	30	61	1050
	PSE1	154	4312	16	800	5	1	154
	PSE2	54	1134	7	294	3	1	54
	Formateur PSC	8	504	1	160	4	1	8
	Fc PSC	88	348	9	36	6	7	20
	Fc PSE1	112	1253	35	490	5	2	105
	Fc PSE2	96	576	12	192	4	1	96
	Fc Formateur PSC	27	190	3	28	3	2	27
	Fc Formateur PSE	27	216	3	28	2	1	27
	Fc Formateur de Formateur	4	24	2				
INRS	SST	444	6216	61	854	14	25	91
	APS-ASD	24	1152	3	60	1	2	
	PRAP IBC	5	75	1	15	1	1	
	PRAP IBC Petite Enfance	5	75	1	15	1	1	5
	PRAP 2S ALM	9	252	2	60	1	2	
	Ergonomie d'effort	16	48	2	7	1	2	
	Formateur SST	10	196	1	35	1	1	10
	MAC	451	6314	52	780	15	27	53
	Mac F SST	10	140	1	30	1		10
APSA	Incendie EXT	645	1290	44	88	7	8	
	Incendie RIA	15	60	1	5	1	1	
	Incendie EPI	297	1188	29	116	9	15	20
	Formateur EPI	6	49	1	7	1	1	6
	Initial PSMS	8	378	1	70	1	1	8
	Fc PSMS	8	56	1	6	1	1	8
	Formateur AEP	1	140	2				
	AEP1 Acteur	6	56	1	16	2	1	6
	AEP2 Sauveteur	15	210	2	60	2	1	15
	Total	7088	54549	700	8085			1773

LE MATERIEL DE FORMATION :

L'activité implique un usage régulier du matériel, une usure normale, ainsi que la réalisation de nouveaux investissements et de rénovations périodiques !

Nous disposons actuellement de 18 lots spécifiques au PSC :

Tous les outils pédagogiques nécessaires aux formations sont soigneusement rangés à la fin de chaque session.

Le matériel PSE 1, PSE 2, APS-ASD, PRAP 2S, a été regroupé dans un seul armoire local.

Le matériel opérationnel présent dans nos véhicules n'est pas utilisé lors des formations.

NOS MOYENS

NOS MATERIELS ROULANTS :

Stabilisation, entretien normal ! 31045 Km parcourus en 2025 !

Depuis 2006, nous avons fait évoluer notre parc vers la gamme d'ambulances conformes à la norme NF-1789. Nous allons encore pouvoir aligner 4 **VPSP Véhicules de Premiers à Secours Personnes** grande capacité de moins de 6 ans sur nos opérations de secours.

Ces véhicules sont tous identiques en termes d'aménagement intérieur.

« **ROCADE 5** » **VPSP** Renault Master équipé par « Petit-Gruau », acheté neuf en 2013. Il a fait 24 sorties, parcouru 1 724 Km en 2025, il totalise 87 190 Km. Il a été vendu en Haute Savoie à 87 190 Km au mois de juin 2025.

« **AVERELL 2** » **VPSP** Renault Master équipé par « Petit-Gruau », acheté neuf en 2020. Il a fait 86 sorties, parcouru 7 318 Km en 2025, il totalise 56 725 Km

« **LUCKY 6** » **VPSP** Renault Master équipé par « Petit-Gruau » acheté neuf en 2021. Il a fait 25 sorties, a parcouru 1 746 km en 2025, il totalise 20 699 km.

« **JUMPER 5** » **VPSP** Renault Master équipé par « Petit-Gruau », acheté neuf en 2023. Il a fait 54 sorties, a parcouru 3603 Km en 2025, il totalise 12 570 Km.

« **EMMETT 1** » **VPSP** Renault Master équipé par « Petit-Gruau », acheté neuf en 2023. Il a fait 30 sorties, a parcouru 1396 Km en 2025, il totalise 10 465 Km

« **WILLIAM 1** » **VLHR** DIACIA DUSTER 4x4, acheté neuf en 2016. Il a fait 140 sorties, a parcouru 8 935 km en 2025, il totalise 93233 Km. Il sera vendu en début de l'année 2026.

« **WILLIAM 2** » **VLHR** DACIA DUSTER 4x4 hybride essence acheté neuf en 2025. Il est nouvellement équipé et totalise 520 Km.

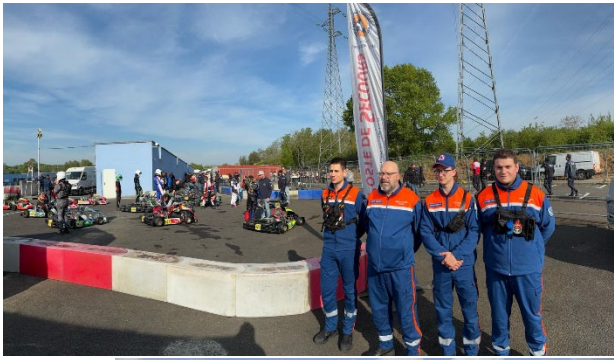
Comme le précédent, il a une vocation de polyvalence : transport de personnels (5 personnes), transport du matériel de formation, pouvant tracter les remorques : incendie, bateau ou PSA Usage en tout chemin sur DPS, véhicule de liaison lors des sessions d'initiation GQS en Ile de France.

« **RANTANPLAN 1** » **VTP** Véhicule de Transport de Personnels Renault Traffic 9 places acheté en 2023, il a fait 44 sorties, a parcouru 4 444 km en 2025, il totalise 8 776 Km.

« **JOE** » SSV, véhicule tout terrain est consacré à l'extraction de victimes en milieu difficile, acheté neuf en 2018. Il a participé à 7 sorties en 2025, principalement les cross. Il a été équipé d'un lot de secours. Il est transporté depuis cette année sur une remorque acquise en janvier 2025, il peut aussi être transporté dans le Véhicule Tout Usage JACK.

« **JACK** » **VTU** Véhicule Tout Usage Camion de soutien aux populations, acheté neuf en 2019, il a fait 20 sorties, a parcouru 3 083 Km en 2025, il totalise 28827 km.

Il sert au transport de matériel divers matériel nécessaire à la mise en œuvre d'un centre d'accueil, de poste de secours, et de salle d'enfumage pour les formations incendie éventuellement et encore comme chambre de formation pour le CPS-ASD.



La « **Remorque PSA Poste de Secours Avancé** » achetée neuve en 2000, du haut de ses 26 ans elle a fait 6 sorties en 2025. Y est entreposée tout le matériel nécessaire à la mise en place d'un **Poste de Secours Avancé** de 12 m². Le matériel qui l'équipe a été totalement renouvelé en 2024.

La « **Remorque Plateau** » achetée neuve en 2025, permet le transport du SSV.

La « **Remorque formation Incendie** », achetée neuve en 2011, a fait 44 sorties en 2025. Le matériel qui l'équipe a été renouvelé en 2025.

« **CALAMITY** » La Barque de sauvetage achetée neuve 2017, a fait 1 sorties d'entraînement en 2025.

« **ROCADE - 6** » La **Remorque CAI Centre d'Accueil des Impliqués** achetée neuve en 2025. Elle permet le stockage et le transport du matériel nécessaire à l'équipement d'un centre d'accueil de 50 places.

Comme tous les ans nous avons eu à gérer plusieurs difficultés mécaniques sans gravité et plusieurs interventions de carrosseries. Les bordures trottoirs, les plots en bétons et les murs ne sont pas très respectueux de nos carrosseries.

Depuis que les véhicules sont systématiquement mis en charge dans le local et qu'un chargeur a été monté sur Jack, nous avons peu de problème de batteries. Un changement systématique au bout de 3 années serait judicieux.

Oxygénothérapie :

Retour vers une consommation normale !

Un contrat annuel portant sur 10 bouteilles de 5 litres à manomètres intégrés est en cours avec la société Air Liquide. Ces équipements s'inscrivent dans un changement de technologie proposé par le fournisseur en 2024.

Nous avons effectué huit rechargements au cours de l'année 2025.

La radio communication :

Sans convenir toujours complètement !

Il correspond aux spécifications de fréquence Fédérale

La question des fréquences radio a toujours constitué un sujet sensible au sein de notre Fédération. Si une exonération de taxes est intervenue en 2012, celle-ci demeure en réalité partielle. Cette situation reste insatisfaisante, d'autant plus que certains départements limitrophes ont fait le choix d'une migration vers des fréquences numériques, ce qui fragilise une nouvelle fois notre position au sein de la Fédération. Par ailleurs, l'apparition de fréquences 400 MHz dans des départements tels que Paris, Nice ou le Val-d'Oise complexifie encore davantage le paysage radio.

Néanmoins, notre organisation respecte pleinement la norme définie par la Fédération. Notre équipement radio garantit une bonne interopérabilité avec les autres départements, ainsi que des liaisons efficaces sur des distances moyennes entre nos véhicules.

Le Local :

« Centre de formation de la Protection Civile de l'Essonne » !

L'acquisition de ce local de 210 m², réalisée en janvier 2015 pour un montant de 215 000 euros, a été financée par un prêt sur 12 ans, dont les échéances étaient équivalentes au loyer précédemment acquitté. Ce prêt a été intégralement remboursé par anticipation en novembre 2020.

Ce site permet aujourd'hui le stationnement à l'abri d'une partie des moyens roulants dans le garage, ainsi que la présence de plusieurs réserves dédiées au stockage du matériel de formation, d'urgence et de rechange.

Les 75 m² d'aménagements complémentaires, dotés de salles de réunion et de formation, renforcent les capacités opérationnelles du site.

Cet investissement constitue un atout majeur dont nous nous félicitons.

Par ailleurs, le dôme de toiture a été remplacé et remis en conformité, incluant ses vantaux de désenfumage.

Depuis mars 2023, la location d'un local supplémentaire de 210m² au sein du même bâtiment a permis de mettre à l'abri l'ensemble du matériel acquis au cours des trois dernières années

Ce local comprend une zone de stockage ainsi qu'une nouvelle salle de formation de 25 m².

Des travaux de mise en conformité et d'aménagement ont été réalisés, incluant la normalisation de l'installation électrique, la pose d'un plancher dans la salle de formation et la motorisation de la porte de garage.

La gestion de l'ensemble reste maîtrisée grâce au sens des responsabilités et à l'implication de chacun.

NOTRE FONCTIONNEMENT

Un suivi rigoureux !

Il s'avère indispensable pour assurer la transmission efficace des informations aux Autorités Préfectorales et Fédérales, aux organisateurs, ainsi qu'aux sociétés d'assurances. Depuis quelques temps, ce suivi est également exigé par les organismes régulateurs de la formation en entreprise.

Accueil des nouveaux venus :

L'accueil des nouveaux adhérents n'est pas encore optimal, mais plusieurs axes d'amélioration ont été mis en œuvre. Des réunions mensuelles sont organisées afin de présenter l'association et d'assurer l'accueil des nouveaux bénévoles. La motivation des candidats fait désormais l'objet d'une évaluation systématique lors de chaque demande d'adhésion.

Au regard des textes réglementaires en vigueur, de nombreux rappels à la responsabilité individuelle sont effectués. Une attention particulière est portée au maintien à jour des vaccinations, cette démarche relevant de la responsabilité personnelle des adhérents et permettant à l'association d'éviter toute ingérence dans la vie privée.

Afin de répondre aux exigences de sécurisation des intervenants, chaque nouvel équipier est tenu de fournir, lors de la signature de son engagement, un extrait de casier judiciaire.

Par ailleurs, la Fédération a mis à disposition des associations une plateforme dédiée à la centralisation des candidatures bénévoles. Le passeport bénévole, sous forme de « bilan d'activité » accessible via e-Protec, permet à chaque membre de disposer d'un suivi et d'une traçabilité de ses engagements.

La Gestion des Dispositifs Prévisionnels de Secours :

Pilotée par Christèle HUBERT et Valentin NABOT, assistés en 2025 par Naseerudeen MEEAJANE, permet à chaque équipier d'avoir une vision globale des postes de secours programmés au travers du site e-Protec. Chaque engagement est confirmé lors de la réunion d'équipe mensuelle. Les fiches de postes permettent un suivi précis de la participation.

Un responsable pour le poste est désigné, il assure :

La liaison entre les équipiers

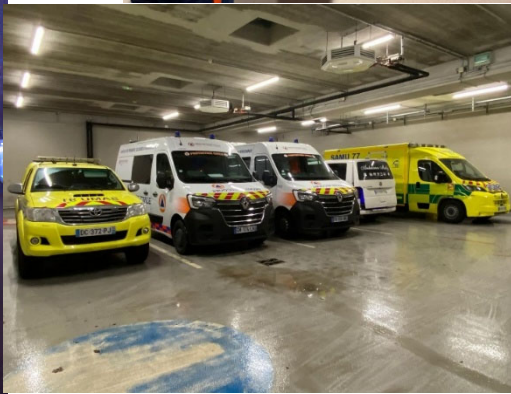
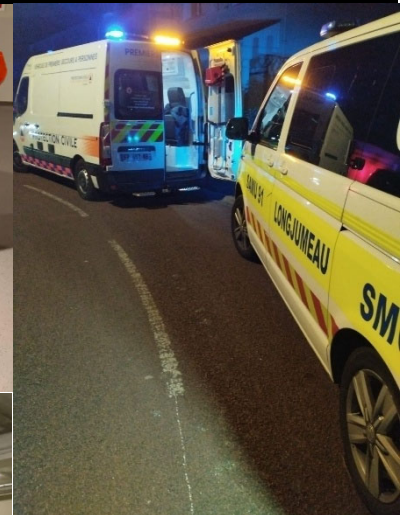
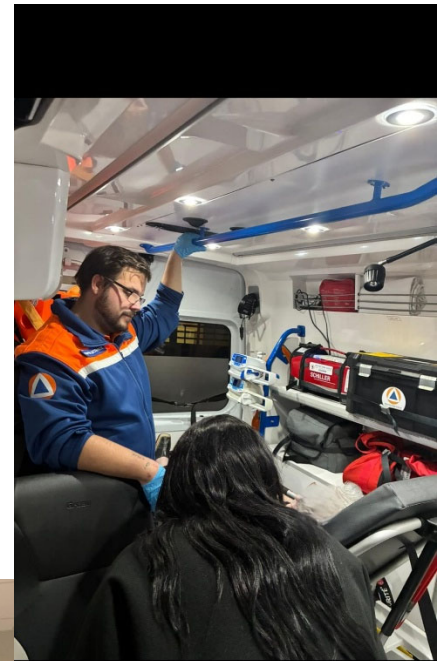
La diffusion précise des horaires, des renseignements particuliers et des modifications éventuelles (changement d'heure, manifestation annulée...)

La rédaction du compte-rendu final de poste et sa transmission au responsable du suivi des postes

L'usage de la base « gestion DPS » nouvellement mise en place par la fédération prend petit à petit ses marques dans cette gestion administrative.

Depuis le début de l'année 2023, les comptes rendus sont scannés et archivés sur le NAS.

Réalisée par Nicolas CATÉ, la tâche de suivi des postes permet la proposition de remboursement des frais personnels de chaque équipier mais surtout permet la réalisation du bilan annuel des activités.



La saison 2026 sera planifiée dans la continuité des années précédentes. Forts d'une bonne connaissance de nos capacités, nous veillerons à ne pas nous engager sur un nombre d'assistances simultanées supérieur à ce que permet notre matériel et, surtout, nos effectifs.

Nous privilégierons ainsi une présence fiable auprès des organisateurs qui nous font confiance.

La forte demande de renforts émanant des départements voisins nous conduit à adopter une posture prudente dans nos engagements, la possibilité d'être nous-mêmes renforcés dans ce contexte apparaissant peu probable.

Dans cette logique, nous avons pris, dès 2025, un certain recul vis-à-vis des sollicitations extérieures.

Le référentiel (RNMSC-DPS depuis octobre 2006) relatif à la mise en place des dispositifs de secours clarifie bien le dimensionnement nécessaire des équipes, les compétences requises, le matériel à mettre en place, la formalisation par une convention. Il devrait être mis à jour par la **Direction Générale de Sécurité Civile et de Gestion des Crises** en 2026.

Nous constatons une mise en concurrence systématique de la part des organisateurs vis-à-vis de toutes les associations agréées de Sécurité Civile lors des négociations préliminaires.

Une exigence toujours grandissante relative aux moyens engagés, surtout aux forfaits financiers, aux documents administratifs à fournir réciproquement et à la remise des fiches de suivi des victimes aux organisateurs en fin de manifestation.

La délégation d'agrément de Sécurité Civile transmise par la FNPC en octobre 2006 à l'ADPC 91 est renouvelée pour 2026 à la vue de nos bilans.

Il est à noter que depuis le 25 juin 2021 il est bien précisé par la **Direction Générale de Sécurité Civile et de Gestion des Crises** que seules les associations agréées de Sécurité Civile sont autorisées à contribuer aux Dispositifs Prévisionnels de Secours.

Les Sapeurs-Pompiers peuvent le faire dans le cadre de l'**Union Départementale des Sapeurs-Pompiers** avec du matériel n'appartenant pas aux SDIS, et à condition que la couleur des véhicules ne soit pas rouge et que leurs tenues soient différentes.

Les sociétés d'ambulances privées sont exclues du dispositif. Ce dispositif est mis en place dans le cadre du financement des associations lors des réquisitions par l'État. Un rappel a été fait aux Préfectures en décembre 2025.

La conduite des ambulances et véhicules :

A noter que depuis le 29 novembre 2019, un décret donne l'autorisation dans le cadre des missions de Sécurité Civile de conduire avec autorisation de l'autorité d'emploi, des véhicules de PTC de plus de 3500 kg.

Remboursement des frais Bénévoles :

En remplacement des Chèques Repas du Bénévole devenus trop difficiles à gérer, chaque équipier engagé est remboursé de ses frais kilométriques (0.50 € du Km entre chez lui et le local) et de repas (20 euros par mission). Le suivi en est fait au travers du fichier des activités chaque mois.

Les Abandons de frais :

Un dédommagement indirect conforme à la loi !

Depuis la loi du 6 juillet 2000 (article 41 de la loi n° 2000-627), les bénévoles qui engagent des frais dans le cadre de leur activité associative, en dehors de ceux déjà pris en charge directement par l'association, peuvent, s'ils n'en demandent pas le remboursement, bénéficier de la réduction d'impôts applicable au titre des dons aux œuvres ou organismes d'intérêt général. Comme pour les dons manuels, la réduction d'impôt de l'abandon des remboursements de frais est égale à 66% du montant des frais engagés dans la limite de 20% du revenu imposable.

La formule mise en place il y a 20 ans, a permis de dédommager indirectement les bénévoles d'une partie de leurs frais sous forme de déductions fiscales en 2025.

Les uniformes et tenues

Il y a 19 ans notre Fédération définissait une gamme de vêtements qu'elle a modifié en 2016. Nous avons choisi les pantalons, les polos, les vestes polaires.

Les équipiers les plus actifs ont vu leur uniforme renouvelé, en restituant leur ancienne tenue qui a été reconditionnée.

Les nouveaux équipiers sont eux équipés d'un pantalon, d'une veste polaire et d'un polo, reconditionnés et remplacés au bout de 1 an d'activité et 10 postes effectués.

Deux fournisseurs sont à notre disposition depuis 2023.

La gestion Administrative des formations :

Consolidation dans la gestion !

Certification, mais nécessité d'une rigueur constante.

Chaque formateur est autonome dans son organisation : il demande l'ouverture d'un stage qui dès lors fait l'objet d'une convention, géré sur la base formation fédérale et sur e-Protec.

Un ordinateur avec imprimante-photocopieur est à disposition au local pour les formateurs. Ils y saisissent dans une base de données, les références des stagiaires. La transmission des données sur clef USB couplée au dossier administratif fonctionne très bien.

Les données saisies prennent une numérotation unique au passage dans la base de gestion des formations. Les stagiaires formés deviennent des adhérents pour une année après la transmission du fichier au Secrétaire Général.

Une évolution, révolution a eu lieu en 2020 avec la mise en place d'une base Fédérale offrant la possibilité de règlement en ligne notamment. Cette base doit encore évoluer.

Les diplômes PSC et PSE, Certificats de formation continue divers peuvent être directement reçus par les stagiaires dès validation du dossier par messagerie et au format électronique.

Seules les inscriptions prépayées par Carte Bancaire sont possibles car il est trop complexe de gérer les différents modes de règlement sans intervention manuelle.

Les règlements par l'intermédiaire du Compte Personnel de Formation n'est pas pris en compte par l'ADPC 91 car trop difficile à suivre et imposant trop de tracasseries administratives.

Les tracasseries administratives sont aussi le cas avec les OPCO et France Travail.

La rigueur de cette gestion est indispensable car nous avons à justifier régulièrement de cette activité et à délivrer plusieurs duplicatas dans l'année, parfois sur plusieurs années d'archives.

Nos archives remontent à 1992, depuis la mise en place de la gestion des attestations AFPS par l'Association.

La « **Certification QUALIOPI** » est un indispensable depuis janvier 2022 pour tous les organismes de formation, nous avons remis à jour toutes nos procédures.

Nous avons suivi la procédure de certification en juin 2022 et obtenu notre propre agrément.

Un renouvellement a eu lieu en mars 2025.

Notre souhait d'autonomie nous a valu en son temps des remarques des gestionnaires de notre fédération, nous sommes fiers d'avoir tenu tête car en mars 2026 il ne pourra plus avoir de certification Qualiopi déléguée par une Fédération, chaque association devra avoir sa propre certification.

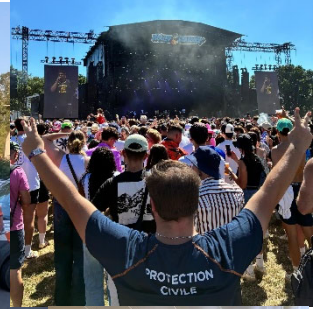
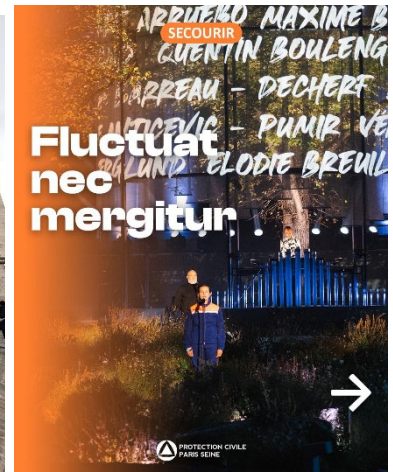
Le Chèque Emploi Associatif :

Pour la rémunération des intervenants vacataires !

Depuis janvier 2004, Le Service CEA de l'URSSAF permet une formule allégée pour la gestion des vacataires intervenants des associations. Il permet à l'ADPC 91 de pouvoir employer l'équivalent de 3 salariés à temps plein et de leur verser une rémunération.

Un numéro de Siret a été attribué par l'INSEE (n° 478 704 406 00014). C'est la caisse de retraite Humanis qui gère les points des cotisations.

Concernant le Chèque Emploi Associatif, la gestion administrative et sociale est assurée par l'URSSAF, qui prend en charge les déclarations, le calcul des cotisations et l'édition des bulletins de rémunération.



Les mouvements financiers correspondants sont effectués par l'intermédiaire du compte courant de l'association ouvert au Crédit Mutuel.

La rémunération est calculée sur la base du SMIC horaire majoré de 10 %, correspondant à l'indemnité compensatrice de congés payés. Ce calcul s'applique à la durée d'une formation standard de 12 heures.

Le montant de cette rémunération est par ailleurs plafonné à 30 % des sommes encaissées pour chaque stage.

Le Service Civique :

Une expérience positive pour plusieurs personnes !

Devenue avec le temps difficile à mettre en place.

- SOUCHON Florian du 01/07/2024 au 28/02/2025
- HUBERT Gaétan du 01/05/2025 au 30/04/2026
- PONTIER BABAYOU Zoé du 01/05/2025 au 30/04/2026

Outre leurs participations accrues sur les manifestations, ces équipiers à part entière ont à leur charge l'entretien des locaux, des véhicules et de leur réapprovisionnement en petit matériel, ainsi que quelques tâches de gestion administrative.

Cette mission pourrait être remise en cause avec de nombreux changement de règles.

Les Assurances :

Un partenariat fédéral avec la MAIF !

Depuis 2007, ce partenariat spécifique a permis d'assurer les équipiers dans le cadre de l'ensemble de leurs activités associatives.

Ce contrat couvre également les prêts de salles de formations lors des activités extérieures et l'assurance du local, base de l'association.

Depuis 2010, la MAIF propose des formules attractives pour le parc automobile. (Garanties améliorées, assistance sans minimum de kilométrage).

Le statut des remorques est associé aux véhicules qui les tractent.

Propriétaire de notre local, la Fédération nous facture une part de cette cotisation d'assurance.

Le Financement de nos activités :

La comptabilité de l'association est assurée par Christine BRIFAUD, qui prend en charge le suivi des comptes, la gestion courante, les relations avec l'établissement bancaire ainsi que les relances des factures impayées.

Cette mission nécessite une gestion rigoureuse et de proximité, accompagnée d'une recherche constante d'économies afin d'équilibrer un budget annuel dépassant 400 000 euros.

Le tableau ci-après présente le soutien financier apporté par les organismes publics

€uros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions 196 communes	1240	3150	1900	2150	6300	3000	2850	880	5300	5350
Conseil Général de l'ESSONNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve parlementaire	0	2000	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Conseil Régional						21000	0	0	0	0
Subvention DGSC-GC						110000	0	0	0	0

La décision d'affecter les fonds versés par les communes au projet de « soutien humanitaire et de maraudes », conjuguée à l'engagement des équipiers impliqués dans les démarches de demande de subventions, a permis de constater une augmentation de plus de 80 % des fonds collectés depuis 2023.

Nous remercions les Mairies de **Avrainville** (100 €), **Bièvres** (250 €), **Breux-Jouy** (100 €), **Brunoy** (800€), **Congerville-Thionville** (200 €), **Corbeil Essonnes** (2000 €), **Evry** (1000 €), **Le Plessis-Pâté** (100 €), **Ris Orangis** (200 €), **Vert-Le-Grand** (100 €), **Yerres** (500 €). Pour un montant total de **5350 €**.

Nous ne pouvons que regretter le manque d'implication des autres communes du département.

La réponse fournie par le Conseil Département de l'Essonne pour le manque d'aide est : « Le Conseil Départemental ne peut subventionner un prestataire ». Nous sommes en effet considérés comme un prestataire pour notre participation sur 2 formations PSC, notre participation sur 2 DPS. A méditer ! Les relations avec le Conseil Régional sont assurées par la Zone Ile de France qui ne reverse rien.

Mécénat et donation :

Quelques dons nous ont été fournis par des particuliers.

Nos recettes habituelles :

Les recettes de Dispositifs Prévisionnels de Secours couvrent les frais d'entretien des véhicules et le renouvellement des consommables.

Les nécessités d'investissement (renouvellement de véhicule, aménagement des locaux ...) reposent essentiellement sur les rentrées financières générées par les formations.

Les tarifs des formations ont fait l'objet, cette année, d'une très légère revalorisation, après une longue période de stabilité.

Concernant les postes de secours, une augmentation tout aussi modérée a été appliquée, avec la possibilité de négociations spécifiques lorsque les moyens engagés sont plus importants.

La rémunération pour les postes réalisés hors département dépend de la durée de la mission et des moyens mis en œuvre elle se fait sur la base d'un tarif préconisé par la FNPC (0,40 € du Kilomètre parcouru, 3€ de l'heure en poste par équipier, 260 € l'engagement d'une ambulance, 70 € celui d'un autre véhicule et est appelé « Solidarité Nationale » Elle est vraiment très faible et couvre à peine les frais réels de la mission.

Une autre tarification est appliquée pour Paris petite couronne.

La communication :

Pour le public :

- **<https://.essonne.protection-civile.org> : site de l'association**
 - Redirige la communication principalement vers le site fédéral
- **<https://.protection-civile.org> : site de la FNPC regroupant plusieurs fonctionnalités**
 - La Protection civile : page sur l'histoire de la Protection Civile
 - Aider : actualités sur nos activités de soutiens à la population
 - Secourir : redirection sur le formulaire pour la demande de poste de secours
 - Former : redirection sur le site d'inscription des formations
<https://formation.protection-civile.org>
 - Devenir Bénévole : formulaire de candidature bénévole
 - Actualités : page des actualités de la Protection Civile
 - Nous soutenir : formulaire de don
 - Nous contacter : formulaire de contact

- essonne@protection-civile.org : est le courriel diffusé sur les médias. 30 messages par jour en moyenne sont à traiter, elle est destinée à être remplacée à moyen terme par : contact@essonne.protection-civile.org

Pour les adhérents :

- **<https://portail.protection-civile.org> site de la FNPC regroupant :**
 - Espace documentaire : site d'espace membre de la Fédération qui permet de retrouver des documents et directives institutionnelles :
 - <https://sharing.oodrive.com>
 - E-Protec : pour la gestion des personnels, du matériel et des activités :
 - <https://eprotec.protection-civile.org>
 - E-Compta : Pour l'enregistrement des écritures comptables dans les comptes tout au long de l'année.
 - E-Boutique : pour l'achat de « goodies » et documents édités sous le sigle FNPC :
 - <https://boutique.protection-civile.org>
 - Gestion des formations : site de gestions des formations départementale :
 - <https://admin.protection-civile.org>
 - Gestion DPS : site de gestions pour les demandes de poste de secours :
 - <https://secours.protection-civile.org>
 - Campus : Pour l'auto - formation :
 - <https://campus.protection-civile.org>.
 - ARGOS : Gestion dynamique sur postes de secours :
 - <https://argos.protection-civile.org>

La maîtrise des médias avec la messagerie et les réseaux sociaux est très délicate et a valu à plusieurs équipiers certains rappels à l'ordre.

La Permanence Téléphonique : Point d'entrée vocal de l'ADPC91 !

Le numéro **01 60 75 40 96**, présent dans tous les médias depuis près de 45 ans, permet d'asseoir la notoriété de notre association.

La permanence est tenue chaque semaine par un volontaire de l'équipe. Il renseigne l'appelant en fonction de ses demandes et l'oriente soit vers la gestion des postes de secours, soit vers le formateur qui organise le stage le plus adapté à sa demande, soit vers l'un des membres du bureau. 9 Personnes ont assuré cette fonction en 2025.

La permanence Inter Associative a été tenue par deux personnes.

Le déménagement de la ligne téléphonique au local effectué en 2019 avec l'installation d'un routeur et d'une liaison par fibre optique a permis la mise en place d'un serveur NAS pour une meilleure fédération des données, l'implantation d'une unité de télésurveillance, un archivage des données historiques, une sauvegarde et une accessibilité simultanée via « Synology Drive » sur plusieurs postes de travail distants.

Nous avons également l'accès aux données par wifi dans les salles de formation.

Plusieurs gros incidents avec la liaison fibre de SFR pas plus fiable que l'ancienne liaison ORANGE.

Le local numéro 8 n'a pu être équipé de la fibre, il l'est donc en ADSL ORANGE.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous aident directement et indirectement :

- Nos élus,
- Nos membres bienfaiteurs,
- Nos membres adhérents,
- Les responsables de nos entreprises, nos supérieurs hiérarchiques, qui savent fermer les yeux lorsque les activités associatives ont tendance à empiéter légèrement sur le professionnel.
- Tous les soutiens divers de notre activité humanitaire maraudes.
- Chacun de celles et ceux d'entre vous qui ont fait dons de matériels divers,
- Les entreprises qui nous font confiance pour la formation de leurs personnels.
- Les organisateurs d'événementiels qui nous confient la mise en place de leurs dispositifs prévisionnels de secours.
- Les Sapeurs-Pompiers qui comptent sur nous en cas de grave incident.
- Les Médecins du SAMU qui ont su nous faire une grande confiance durant la période difficile en nous confiant des missions de secours à personnes.

22453 heures de bénévolat réalisées au grand plaisir de tous !

(Soit un équivalent Bénévole de 314 342 €uros)*

(*) Equivalent SMIC à 14 Euros

Nous souhaitons continuer dans l'image de cette année qui fait suite à une période d'instabilité liée aux évènements, Pandémie, Aide pour l'Ukraine, Jeux Olympiques...

Espérons que grâce à la volonté de chacun de continuer dans cette voie, à une remise en cause continue de nos habitudes, de nos connaissances, de nos moyens, il nous sera permis de poursuivre. Espérons que vous tous, les organisateurs, les sportifs, les stagiaires, les entreprises vous nous accorderez la même confiance pour les années à venir.

Nous sommes fiers de porter les couleurs et les valeurs de la

Fédération Nationale de Protection Civile

Une fédération qui bouge sans se faire remarquer.

Première association agréée de Sécurité Civile de France.

L'association fêtera ses 60 ans d'existence en octobre 2026



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER



www.essonne.protection-civile.org

Tél : 01 60 75 40 96

Courriel : contact@essonne.protection-civile.org

Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne

Boîte Postale 238 91007 EVRY Cedex - Siret : 47870440600014 - Affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile
Association agréée N°W912000935 JO du 24/11/1966 & 02/10/1967 - Agrément de Sécurité Civile Délégué depuis 2006
Agrément départemental pour la formation N°93-4653 du 30 Septembre 1993 - Agrément organisme de formation N°1191 06979 91